

Date de dépôt : 28 août 2013

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Sécurité pour les habitants de Collonge-Bellerive**

Rapport de M^{me} Magali Origa

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a pu étudier la pétition 1860 à trois reprises : le 13 mai 2013 avec l'audition des pétitionnaires, M^{me} et M. Béatrice et Félix Urech, ainsi que M^{me} Inès Gétaz, puis le 3 juin 2013 avec les auditions de M. Marcel Goehring, conseiller administratif chargé de la sécurité de la mairie de Collonge-Bellerive, et de M. Denis Mégevand, chef de poste de la police municipale de Collonge-Bellerive, enfin, lors d'une 3^e séance le 10 juin 2013, avec l'audition de M^{me} Monica Bonfanti, cheffe de la police, et de M. Olivier Jornot, procureur général.

La présidence a été assurée par M. Guy Mettan, assisté efficacement de M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique SGGC. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteure remercie vivement pour son travail.

13 mai 2013 : Audition de M^{me} et M. Béatrice et Félix Urech et de Mme Inès Gétaz, pétitionnaires

M. Urech déclare avoir été cambriolé en novembre 2011, ce qui est banal, et il mentionne que, compte tenu de ce qui s'est passé dans la commune, son épouse a décidé de faire une pétition qui a réuni 140 signatures. Il mentionne que les pétitionnaires estiment que Genève est trop laxiste en la matière. Il rappelle alors que l'on dénombre une trentaine de cambriolages par jour à Genève, plus les incivilités et les autres méfaits. Il pense que cette situation commence à se savoir et il craint qu'à terme Genève en soit pénalisée. Il

signale être rentré il y a trois semaines d'Asie et il mentionne avoir appris que Genève était déconseillée par les agences touristiques chinoises qui considèrent que Genève est devenue trop dangereuse. Il précise s'être fait voler son ordinateur dans sa voiture, devant chez lui, et deux fois la capote de sa moto à la gare. Il pense que les autorités sous-estiment l'impact de la situation à l'étranger. Il évoque ensuite Zurich et il mentionne que les Zurichois comparent maintenant les Genevois à des Français, précisant que les Genevois parlent beaucoup et ne font rien. Il pense que cette discussion aurait été invraisemblable il y a dix ans, et il se demande ce qu'il en sera dans cinq ans. Il pense qu'il est nécessaire d'être moins laxiste et plus sévère à Genève. Il remarque que la prise de conscience n'est pas encore faite au vu de la décision du conseil administratif, opposé au projet d'installation de caméras de vidéosurveillance aux Pâquis.

M^{me} Urech déclare avoir investi beaucoup de temps et avoir visité 144 villas pour mener à terme sa pétition. Elle mentionne avoir été effrayée par ce qu'elle a vu et entendu. Elle observe que la plupart des gens ont des alarmes et des protections comme GPA. Elle rappelle que sa commune est très proche de la frontière et qu'il est facile aux cambrioleurs d'aller et venir. Elle mentionne que le cambrioleur qui s'en est pris à sa maison était un Kosovar de 21 ans qui n'avait pas le droit d'être en Suisse. Elle ajoute qu'un jugement est tombé et qu'il a subi trente jours-amende, avec 500 F de frais. Elle précise que son avocat a en outre fait opposition. Elle signale encore que des personnes estiment que New York est plus sûre que Genève. Elle mentionne alors que la population est scandalisée de voir les cambriolages, et les jugements, et elle pense que les gens ne comprennent plus les réactions des autorités. Elle observe que le conseil administratif de sa commune soutient la démarche des pétitionnaires. Elle précise avoir également rencontré le poste de gendarmerie de la Pallanterie et elle signale que les agents sont démoralisés. Elle répète que les gens ne savent plus quoi faire.

M^{me} Getaz déclare, quant à elle, avoir été cambriolée à quatre reprises. Elle ajoute avoir une alarme mais elle ne croit pas que cela soit suffisant.

Éléments ressortant des débats avec les pétitionnaires :

- Dans le canton, il y a eu 700 cambriolages. Plus de 90% des villas de Collonge-Bellerive ont été visitées et cambriolées, certaines à plusieurs reprises, et la plupart ont des alarmes. Mais certains sont fâchés car la société GPA intervient parfois jusqu'à 50 minutes après le cambriolage. Pourtant, les propriétaires dépensent beaucoup pour leur sécurité.
- La pétition a été déposée devant la commune.

- Le conseil administratif de Collonge-Bellerive, par l'intermédiaire de M. Goehring, est en train de réfléchir à la pose de caméras de vidéosurveillance sur les places publiques de la commune.
- Un mieux est ressenti actuellement, par les pétitionnaires.
- Les frontières ne sont pas assez surveillées pour la population.
- Il y a moins de patrouilles (police) qu'il y a quelques années et la commune de Collonge-Bellerive partage ce sentiment. Elle ne peut pas assurer une sécurité suffisante pour contrer les délits qui sont perpétrés de nos jours.
- Un système de surveillance citoyenne qui fonctionne bien dans le canton de Vaud pourrait constituer, pour les pétitionnaires, une solution intéressante.

Un commissaire (L) pense que le problème relève des Chambres fédérales, qui ont révisé le code pénal pour introduire le système des jours-amendes. Il précise que le Grand Conseil ne peut rien y faire si ce n'est encourager les conseillers siégeant aux Chambres fédérales à modifier le code pénal. Il déclare que les temps ont changé et qu'il est maintenant nécessaire d'avoir une alarme et de fermer ses portes. Il pense que c'est pareil dans l'ensemble du monde occidental, sans doute un peu plus à Genève qui a une frontière importante avec la France. Il déclare encore avoir le sentiment que les magistrats font le travail mais n'ont pas de moyens suffisants. Il se demande si les pétitionnaires seraient d'accord de payer plus d'impôts pour obtenir plus de sécurité.

Il pense que celui qui vit dans une villa doit se payer la première barrière de sécurité. Il rappelle que la prison de Champ-Dollon est pleine, que la police a reçu plus de moyens et que les magistrats ne laissent rien passer. Il rappelle en outre que les gardes-frontières relèvent de la Confédération.

Une commissaire (PDC) remarque que la pétition reflète une triste réalité, mais elle répète que le problème relève du code pénal qui n'est pas adapté. Elle ne croit pas, par ailleurs, qu'il y ait de compréhension à avoir avec les cambrioleurs. Elle déclare encore qu'il sera long d'obtenir plus de gardes-frontières de la part de la Confédération. Elle demande ensuite si les pétitionnaires ont demandé à la commune d'augmenter les moyens de la police municipale. Elle rappelle en effet que la commune de Collonge-Bellerive a un budget important. Elle pense en outre que cette pétition était déjà d'actualité il y a une année et se dit étonnée par la frilosité de la commune.

M. Urech déclare que des efforts sont faits mais il pense qu'il est nécessaire de continuer et de ne pas en rester au niveau des bonnes intentions.

Un commissaire (MGC) remarque que le poste de la Pallanterie est fermé la nuit et le week-end, et il pense qu'il y a également quelque chose à faire à ce niveau.

Un commissaire (Ve) déclare que la situation a maintenant changé en l'espace d'une année, mais il remarque que c'est une question principalement communale. Et il pense que dans une commune comme celle de Collonge-Bellerive, il est possible de s'attendre à ce que celle-ci fasse le nécessaire pour assurer sa sécurité.

Un commissaire (S) remarque que, entre 2010 et 2013, la commune a consacré moins de 6% de son budget à la sécurité, ce qui est un pourcentage un peu modeste au vu du problème décrit. Il ajoute que c'est une commune proche de la frontière et il mentionne que, si la compétence est cantonale, il serait peut-être envisageable que la commune fasse plus d'efforts. Il observe que les moyens consentis ont été plus importants pour les routes de Collonge-Bellerive que pour la sécurité.

3 juin 2013 : Audition de M. Marcel Goehring, conseiller administratif chargé de la sécurité de la mairie de Collonge-Bellerive

M. Goehring déclare qu'il y a eu plusieurs courriers échangés entre la commune et M^{me} Urech depuis le 29 décembre 2011, date de la première lettre de la pétitionnaire. Il ajoute que la lettre de cette dernière avait en l'occurrence été adressée à la commune, au maire de la Ville de Genève ainsi qu'au chef de la police. Il précise que la commune avait répondu à ce courrier peu après, au début 2012.

Il évoque alors les chiffres avancés par M^{me} Urech et il pense que celle-ci mélange les statistiques communales et cantonales. Il observe que ce sont 132 cambriolages qui se sont déroulés en 2009 sur le territoire de sa commune, 147 en 2010, 148 en 2011 et 152 en 2012. La proportion que cela représente, par rapport à l'ensemble des cambriolages à Genève, est dès lors demeurée stable durant ces 4 ans et il n'y a pas d'augmentation marquante des cambriolages.

Agents de police municipale (ci-après APM) : Ils travaillent jusqu'à 22h et parfois, de manière exceptionnelle, jusqu'à minuit. Les APM doivent tous travailler trois soirs par mois. Ils ont deux voitures et des vélos, notamment des vélos électriques à disposition. Ils doivent se rendre dans les communes en voiture puis ils s'y baladent à pied afin d'être visibles par la population. De nombreuses personnes se plaignent généralement de ne pas voir les APM, car s'ils se déplacent en voiture, personne ne les voit.

Le poste des APM de Vézenaz comporte quatre agents à 100% et un poste administratif à 50%. Le temps de travail de ces agents est partagé sur les cinq communes. Les communes d'Anières et d'Hermance n'ont pas d'APM et songent à y recourir, il sera nécessaire de réfléchir à la problématique dans son ensemble, en prenant en compte ces éléments nouveaux. La commune de Collonge-Bellerive engagera un APM supplémentaire à 100% en 2014.

Entreprise de sécurité : Une centrale d'alarme GPA a été mise en place en 2010, atteignable 24h/24. Les appels sont redirigés vers les GPA lorsque les APM sont absents. Leur mission est de surveiller les bâtiments communaux. Les sociétés privées de sécurité sont complémentaires puisqu'elles surveillent principalement les zones publiques.

Les honoraires de la commune pour GPA, pour 2013, sont de 170 000 F. Les Protectas patrouillent plusieurs fois par jour, à des heures variables, lorsqu'il n'y a plus d'APM, avec des points spécifiques à contrôler.

Système de vidéosurveillance : Le dossier se trouve devant la commission de la sécurité du Conseil municipal. La population est consciente qu'il est nécessaire de faire quelque chose.

Poste de la Pallanterie : le poste de la Pallanterie est ouvert durant la journée. Ce poste couvre une dizaine de communes, soit près de 25 000 habitants.

Les communes de la Rive gauche signalent depuis des années le manque d'effectifs du poste de la Pallanterie et réclament des heures d'ouverture plus étendues. Les postes les plus proches qui sont ouverts la nuit sont ceux de Rive et de Chêne.

L'entente entre les APM, les entreprises de sécurité et la gendarmerie est très bonne et les informations circulent très bien.

Selon M. Goehring, les communes n'engagent pas des APM pour simplement surveiller des bâtiments, un APM coûtant environ 80 000 F par an. Il rappelle d'ailleurs que les communes ont engagé des APM en raison justement du manque d'effectif de la police.

Les mesures d'urgence et les efforts au niveau de la prévention des cambriolages sont rappelés deux fois par année, notamment par le biais du programme « GE veille ». M. Goehring remarque toutefois que sa commune souffre, comme les autres communes de la Rive gauche, de la proximité de la frontière et du manque d'effectifs de la gendarmerie. Il répète que la population mélange facilement les chiffres provenant du canton avec ceux propres à la commune.

Il y a plus de cambriolages au niveau des villas qu'au niveau des appartements, avec un taux d'une dizaine d'appartements cambriolés contre 120 villas. Pour M. Goehring, il est facile de traverser la frontière, quand on veut, avec ce que l'on veut. Il rappelle que les gardes-frontières sont concentrés autour de l'aéroport et qu'il y en a donc très peu du côté de la frontière sur la Rive gauche.

Un député (MCG) évoque les entreprises de sécurité privée et il pense que cette tâche est de nature régalienne. Il se demande s'il n'y a pas un principe de sécurité à deux vitesses qui existe à Genève. Il demande ensuite si ce sont les coûts qui motivent les communes de la Rive gauche à donner leur préférence à des entreprises privées.

Une députée (L) remarque que les pétitionnaires ont été entendus par la commission qui a entendu leur cri du cœur. Elle observe ensuite que M. Goehring explique que le nombre de cambriolages n'a pas augmenté depuis cinq ans mais elle remarque que la commune demande tout de même plus d'effectifs de police.

M. Goehring répète que les gens exagèrent toujours un peu la situation. Il pense que le sentiment d'insécurité est souvent supérieur à l'insécurité elle-même. Il mentionne également que ceux qui se sont fait cambrioler deux fois sont exaspérés alors que d'autres essaient de relativiser la situation. Il déclare qu'il y a un réel problème mais il pense qu'il faut le relativiser.

Suite à une question d'un député (S), M. Goehring répond qu'il ne sait pas combien de villas utilisent les entreprises de sécurité. Il déclare encore que, si les gens respectaient les consignes de sécurité et fermaient leurs fenêtres ou ne laissaient pas la clé sous le tapis à l'entrée, le nombre de cambriolages diminuerait. Il pense que les gens doivent également prendre leur responsabilité.

M. Goehring répond qu'il est toujours possible de faire mieux par rapport au nombre d'APM pour les habitants et le territoire des cinq communes mais il mentionne qu'il doit également gérer les finances de la commune. Il répète que les communes doivent en l'occurrence compenser les manques du canton. Il déclare que c'est une situation qui est générale au niveau du canton et il rappelle que ce n'est pas à lui de résoudre cette problématique au niveau cantonal. Il répète que Collonge-Bellerive fait son maximum avec les moyens qu'elle a à disposition.

Un député (S) remarque que les moyens à disposition sont donc suffisants compte tenu du nombre de vols.

Un député (MCG) remarque que les réponses sont claires mais il observe que les pétitionnaires semblent désespérés. Il ajoute avoir l'impression que le

magistrat considère que ces pétitionnaires exagèrent. Il remarque par ailleurs que le magistrat explique que c'est finalement au canton d'intervenir. Cela étant, il observe que la sécurité augmente peu à peu à tous les niveaux alors que les statistiques de cambriolages augmentent tout de même. Il se demande si Collonge-Bellerive a sollicité du Conseil d'Etat une sécurité accrue.

M. Goehring répond par la négative et déclare que les cambriolages diminuent si les acteurs de la sécurité sont visibles. Il ajoute qu'il est clair que les communes proches de la frontière attirent les cambrioleurs et il déclare qu'il ne dénigre pas l'importance de la pétition. Il pense que c'est une collaboration étroite entre les communes et le canton qui permettra de résoudre le problème.

3 juin 2013 : Audition de M. Denis Mégevand, chef de poste de la police municipale de Collonge-Bellerive

M. Megevand déclare que, à la lecture de la pétition, Collonge-Bellerive ressemble à Chicago. Il observe toutefois que le nombre de cambriolages a diminué cette année. Il remarque ensuite que les APM n'interviennent pas s'il y a un cambriolage, à moins qu'il y ait un flagrant délit. Et de rappeler en outre que les APM ne sont pas armés.

Il signale ensuite que la collaboration avec la gendarmerie et les entreprises de sécurité, en l'occurrence GPA, est excellente. Il déclare qu'une intervention commune a eu lieu il y a peu de temps à 3h du matin : cette action a permis d'attraper 4 voleurs. Seuls les APM ne sont pas armés.

Il y a toujours une présence d'APM le matin. Il ajoute que le guichet est ouvert de 8h30 à 12h30. Il y a un tournus entre les agents, ceux qui ne sont pas en fonction le matin assurent l'horaire de 13h à minuit. Sur un mois, chaque agent est en fonction durant trois soirs, outre les horaires administratifs. Il précise que c'est une soirée sur trois qui est couverte. Il rappelle que l'un des buts de la police de proximité est d'être visible et d'aller au-devant des habitants. Il mentionne encore que les agents assurent trois soirs de service par mois outre les horaires administratifs, ou interviennent à la demande des communes en fonction des événements. Il remarque que les horaires varient également en fonction des saisons. Il explique ensuite que le poste de la Pallanterie est ouvert de 7h30 à 19h, y compris le samedi. Il précise que le guichet public est ouvert, quant à lui, de 16h à 18h.

Cependant, pour M. Mégevand, il faudrait un agent par commune au minimum, soit cinq agents et ils ne sont que quatre. La situation sera plus confortable avec l'engagement d'un APM supplémentaire en 2014.

Il a déjà été entendu par la population que les APM ne sont pas visibles. Il remarque toutefois que, depuis une année, les APM se baladent à pied, provoquant des réactions positives au sein de la population.

Au niveau des entreprises de sécurités, les communes engagent des sécurités privées, indépendamment des propriétaires.

Un député (MCG) remarque que les statistiques ne sont pas si bonnes puisque la baisse n'est pas sensible au vu des moyens de sécurité engagés sur le terrain.

M. Mégevand répond qu'il y a tout de même des résultats. Il répète que les cambriolages sont en baisse cette année. Il évoque ensuite une émission télévisée et une interview du commandant de la police judiciaire qui expliquait que les médias augmentaient le sentiment d'insécurité au sein de la population.

Un député (L) explique à ces collègues que le marché des APM n'est pas facile et qu'il n'est pas aisé de trouver un nouvel agent. Il rappelle qu'il faut en outre assurer une période de formation au nouvel engagé. Il signale que des communes débauchent les agents d'autres communes en proposant des salaires supérieurs.

Un député (R) rappelle qu'il y a 5% de chômeurs à Genève et il ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible de trouver des effectifs pour assurer la sécurité.

M. Mégevand rappelle qu'il n'est pas si simple d'être APM et qu'il y a plusieurs étapes à franchir. Il signale qu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. Il cite en exemple une volée qui voyait 150 dossiers et seulement trois personnes retenues.

Un député (L) se demande si une obligation de domicile faite aux APM ne serait pas nécessaire. Il pense qu'il faudra imposer cette obligation tôt ou tard afin d'insérer les agents dans le tissu social.

10 juin 2013 : Audition de M^{me} Monica Bonfanti, cheffe de la police, et de M. Olivier Jornot, procureur général

M. Jornot déclare avoir pris connaissance de cette pétition et il remarque que, à la différence de la police, le Ministère de la justice ne tient pas de statistiques régionales. Il ne sait donc pas ce qu'il en est exactement de la situation à Collonge-Bellerive. Il explique alors que la lutte contre les cambriolages a été inscrite dans la convention sur la politique criminelle et qu'elle en est l'un des huit axes principaux. Il ajoute que cela se traduit pour l'essentiel par des mesures opérationnelles au niveau de la police et il observe

que celle-ci met en œuvre tant des moyens préventifs que des moyens répressifs.

Il remarque ensuite que le Ministère public reçoit un nombre de procédures assez faible par rapport au nombre de cambriolages et il précise que le taux d'élucidation des cambriolages est peu élevé malgré les efforts de la police qui recherche les traces, notamment les traces ADN. Il mentionne que 671 procédures ont été enregistrées en 2012. Il rappelle, de surcroît, que le cambriolage est un mélange de plusieurs délits, soit la violation de domicile, de vol et le dommage à la propriété. Il indique qu'un dossier comportant un dommage à la propriété et un vol peut ne pas être un cambriolage. Il ajoute qu'au 31 mai dernier il y avait 231 procédures de cambriolages et il estime qu'il devrait y en avoir au final plus de 700 sur l'année 2013.

Il déclare encore qu'un certain nombre de procédures sont abandonnées puisque la personne est parfois innocente. Il remarque que le *modus operandi* est parfois le seul vecteur pour confondre un prévenu, un vecteur qui reste un peu faible pour condamner quelqu'un. Il rappelle en l'occurrence que c'est une peine privative de liberté allant jusqu'à six mois qui est infligée généralement, ainsi que des jours-amende. Il mentionne en outre qu'il n'est pas rare de tomber sur des délinquants primaires, lesquels seront condamnés à une peine pécuniaire exprimée en jours-amende avec sursis. Il ajoute que, en cas de récidive, il est alors possible d'infliger une peine privative de liberté ferme. Il précise que lorsqu'il y a une série de cambriolages qui peut être imputée à une personne, le tribunal est saisi d'une demande pour une peine plus lourde. Il rappelle, cela étant, que le Tribunal fédéral considère que le cambriolage n'est pas un acte très grave. Il signale qu'il y a encore dix ans Genève infligeait jusqu'à dix ans de prison à des professionnels du cambriolage et il remarque qu'il est rare maintenant de voir des peines de plus de cinq ans prononcées pour ce délit.

Il observe encore que le nombre de cambriolages a baissé ces derniers temps au même titre que d'autres délits, et il remarque que les cambriolages ne sont pas commis par des habitants du lieu mais par des auteurs d'origines diverses et variées. Il précise que ce sont généralement des personnes provenant des pays de l'Est ou d'Afrique du Nord. Il ajoute que, en s'attaquant à cette population étrangère délinquante par des mesures policières, il est évident que le nombre de cambriolages diminue.

M^{me} Bonfanti remarque que le cambriolage ne connaît pas une augmentation ou une diminution linéaire et suit plutôt une logique cyclique. Elle rappelle que c'était en 2009 que le canton a connu la dernière flambée de cambriolages. Elle mentionne ensuite que la plupart des cibles sont des

habitations et elle explique que la tendance est actuellement favorable puisqu'elle a diminué de 12% en 2012 et encore de 10% en 2013. Elle signale ensuite, en ce qui concerne Collonge-Bellerive, que cette commune a enregistré 103 cambriolages en 2011, 93 en 2012 et une moyenne mensuelle de 5 en 2013.

Elle rappelle alors que la police s'est restructurée avec une amélioration des prestations données aux personnes cambriolées, lesquelles reçoivent chez elles la police technique qui fait des relevés techniques. Elle évoque également le programme « GE veille » qui consiste à durcir les cibles, par le biais de séances dans les communes. Elle précise que 37 séances ont déjà été organisées pour le moment. Elle observe qu'une séance de ce type s'est déroulée le 30 avril à Collonge-Bellerive. Elle déclare que la prise en charge des personnes qui ont subi un cambriolage est donc très différente actuellement que par le passé. Elle rappelle encore que la restructuration n'est pas terminée puisque la loi sur la police doit être votée prochainement, et elle remarque que la prévention doit encore augmenter, à l'instar de la répression.

Poste de la Pallanterie : Il s'agit d'un poste d'ilotage. La couverture policière ne dépend pas de ce poste. Ce sont les patrouilles de la brigade judiciaire qui interviennent et non les patrouilles de ce poste.

Cambriolages : Le cambriolage est un phénomène cyclique.

- 8 000 cambriolages sur le territoire cantonal en 2012, dont 671 procédures ont été traitées par le Ministère public. Il y a volonté d'augmenter la prévention et la répression contre le volume important de cambriolages, pour dissuader de venir cambrioler les habitations genevoises. Le but est de diminuer l'attractivité de Genève pour les cambrioleurs et l'on perçoit des signes indiquant que les délinquants se tournent de plus en plus vers d'autres cibles. La présence policière renforcée a évidemment un impact.
- Cependant, il n'est pas possible de donner le nombre exact de cambriolages avortés en raison des mesures de sécurité qui ont été prises.
- Aucune villa n'a été visitée quatre fois dans la commune de Collonge-Bellerive ces dernières années. La séance « GE veille » a réuni 250 personnes à Collonge-Bellerive, ce qui est un chiffre important. La population est très attentive à cette question mais a tendance à exagérer les chiffres.
- Il paraît plus facile de cambrioler un appartement du centre-ville car il faut un certain professionnalisme pour déjouer des alarmes que les villas ont. Les habitations dans les quartiers plus riches ne sont pas plus cambriolées.

- L'information sur les casiers judiciaires étrangers n'est pas disponible de prime abord mais elle le devient lorsque la personne est placée en détention provisoire. La personne ne peut pas se retrancher derrière une excuse lorsque l'on se rend compte qu'elle a un palmarès à l'étranger.

Le passage à Schengen a-t-il joué un rôle ?

M. Jornot répond que le déplacement de bandes de criminels est un phénomène indépendant des accords sur la libre circulation des travailleurs, et des contrôles au passage de la frontière. Il remarque que, jusqu'à preuve du contraire, les cambrioleurs ne sont pas reconnus comme étant des travailleurs ! Il pense donc que Schengen a impliqué de très importants changements de tactiques policières, mais pas une facilitation pour les cambrioleurs. Il rappelle, cela étant, que ces modifications de tactiques policières n'ont pas été opérées à Genève lorsque la Suisse est rentrée dans Schengen puisqu'aucune collaboration n'était définie entre la police et les gardes-frontières. Il évoque également la collaboration transfrontalière et il explique que la frontière était transparente pour les délinquants mais opaque pour la police. Or, il mentionne que cette situation appartient au passé puisque les accords de Paris permettent à présent aux policiers des deux pays de procéder à des arrestations sur le territoire voisin. Il pense donc que la situation est meilleure actuellement avec ce droit de poursuite, qu'elle ne l'était auparavant, lorsqu'il y avait des postes-frontières mais pas de droit de poursuite.

M^{me} Bonfanti déclare que le concordat de collaboration policière, qui date de 1988, est en train d'être refondu autant avec la France voisine qu'avec les cantons voisins. Elle explique en effet qu'une vague criminelle qui arrive à Neuchâtel parvient tôt ou tard à Genève et elle mentionne qu'il convient alors de mettre en place les mesures policières ad hoc.

Un certain nombre de phénomènes sociologiques expliquent la situation, notamment des écarts sociaux de plus en plus importants et une démonstration du luxe de plus en plus visible. Elle ajoute que ce qui fait la richesse de Genève constitue également sa faiblesse. Elle signale qu'il y a également un phénomène d'écart générationnel puisque la population genevoise est de plus en plus âgée et donc fragile. Elle remarque qu'en France voisine la population est *a contrario* beaucoup plus jeune. Elle observe que ce sont des données objectives de ce type qui permettent d'interpréter l'évolution de la criminalité sur le canton. Elle répète que l'action policière est une réponse mais elle répète également qu'il est nécessaire d'établir une collaboration plus étroite avec la population, les régies et les propriétaires.

Une députée (S) déclare que l'impression d'insécurité est plus forte dans une villa qu'elle ne l'est dans un appartement. Elle demande alors s'il est vrai qu'un incident à la frontière implique un blocage du poste de la Pallanterie pendant deux heures. Elle signale ensuite que la commune de Chêne-Bougeries a engagé des APM. Elle pense que la mesure est efficace et elle se demande s'il ne faudrait pas donner ce conseil à la commune de Collonge-Bellerive.

M^{me} Bonfanti répond que, lorsqu'il y a un incident majeur, c'est l'ensemble de la police qui est mobilisé. Elle remarque que la mobilisation des forces de police dépend de l'incident qui se déroule à la frontière. Elle pense en l'occurrence qu'il est possible que le poste de la Pallanterie puisse être mobilisé pendant deux heures mais elle rappelle que le but n'est pas de créer des vides sécuritaires. Elle mentionne encore que ce poste travaille en étroite collaboration avec les communes de la Rive Gauche et avec les polices municipales.

M. Jornot déclare encore que l'effectif actuel de la police ne permet pas d'avoir des patrouilles qui circulent dans les zones villas purement à titre dissuasif. Il ajoute que cela signifie que les communes doivent engager des APM, et ce aux heures adéquates afin de dissuader les cambrioleurs.

Un député (L) remarque que la société est donc vieillissante à Genève et il demande si les maisons ayant un système de sécurité subissent moins de cambriolages que les autres. Il demande également si Genève est dans la moyenne des villes suisses en matière de cambriolage et si ce sont des réseaux professionnels ou des petites racailles qui font ces cambriolages.

M^{me} Bonfanti répond que Genève est en haut du classement en matière de cambriolages. Elle ajoute que le cambrioleur laisse tomber sa tentative d'ouverture de porte après 15 secondes d'essais infructueux. Elle mentionne que les cambrioleurs ne s'attaqueront pas à une villa avec un chien et avec un système d'alarme.

M. Jornot répond qu'il y a des différents groupes. Il y a un certain nombre de cambriolages avec un tournevis opérés par des jeunes Roms, mais aussi des bandes très bien organisées de Géorgiens réunis en véritables mafias. Il ajoute qu'il y a également des cambriolages d'opportunité réalisés par des ressortissants du Maghreb, lesquels sont le plus souvent maladroits au début de leur carrière. Il déclare encore qu'il est évident que la lutte contre le cambriolage nécessite des moyens humains tout comme une capacité carcérale adéquate.

Un député (L) aimerait des précisions sur le taux de 10,5% de cambriolages élucidés et il demande ce qu'il faudrait faire pour améliorer la situation.

M^{me} Bonfanti répond que ce taux reflète le nombre d'auteurs confondus par la police. Elle ajoute que c'est la police judiciaire et plus particulièrement l'analyse criminelle opérationnelle qui doit être soutenue. Elle explique que cette démarche permet de travailler depuis deux ans sur des séries de crimes et aboutit à des résultats concluants. Elle pense qu'il faudrait augmenter le nombre d'inspecteurs de la police judiciaire.

M. Jornot rappelle alors que, dans le même temps, il était demandé de mettre l'accent sur les cambriolages et sur les violences. Il remarque qu'il y a toutefois un aspect financier à prendre en compte. Il rappelle en l'occurrence qu'il y a quelques années les analyses ADN étaient arrêtées le 20 du mois faute d'argent. Il mentionne que la justice se heurte donc tôt ou tard à des questions d'argent ou d'effectifs.

Discussion de la commission et prises de position

Pour les libéraux : Les chiffres fournis démontrent que cette commune n'est pas celle qui est la plus touchée du canton en termes de cambriolages. Des personnes aimeraient pouvoir encore laisser leur porte ouverte mais on ne voit pas ce que le Grand Conseil peut faire. Proposition pour le dépôt de cette pétition.

Pour les Verts : La demande de la pétition est explicite mais on remarque que le Ministère public et la police ont indiqué ce qu'ils faisaient, les souhaits des pétitionnaires sont déjà honorés. Proposition pour le dépôt de cette pétition.

Pour le PDC : L'amélioration de la situation doit ressortir du rapport qui sera fait et il ne semble pas possible d'aller plus loin que le dépôt de la pétition.

Pour les radicaux : Le groupe ira dans le même sens, mais rappelle que certains pétitionnaires ont été cambriolés à plusieurs reprises et il est craint, au vu des moyens de ces quartiers de villas, que des milices privées voient le jour. Le procureur général et le conseiller d'Etat ont la volonté de faire quelque chose et s'y appliquent.

Pour les socialistes : La commune a également sa part de responsabilité dans cette problématique. Il ne s'agit pas de la commune la plus pauvre du canton et des mesures pourraient être adoptées à ce niveau. Le groupe soutiendra également le dépôt de cette pétition puisque la question est de nature cantonale.

Pour le MCG : Tout le monde reconnaît actuellement que des efforts sont faits. La population est toutefois lassée de la situation. Le nombre de cambriolages est finalement modeste à Collonge-Bellerive par rapport à l'ensemble du canton, mais il est normal qu'un petit village s'inquiète lorsque plusieurs maisons ont été cambriolées. Il reste sûrement encore des choses à faire, notamment au niveau du poste de la Pallanterie. Les recommandations dans le rapport ne serviront pas à grand-chose.

Pour l'UDC : Il est perplexe au sujet de cette pétition, surtout après l'audition du procureur général qui demande plus d'effectifs alors que, lorsqu'il était député, il était plutôt en faveur du gel des moyens à octroyer à la police. Il pense également que la commune pourrait en faire un peu plus. Il mentionne qu'il s'abstiendra lors du vote.

Le Président passe au vote du dépôt de la P 1860 :

En faveur : 11 (3 L, 2 PDC, 2 Ve, 2 S, 2 R)
Non : 1 (1 MCG)
Abstention : 1 (1 UDC)

La majorité de la commission des pétitions vote ainsi le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la pétition 1860 et vous recommande de suivre cet avis.

Pétition (1860)

Sécurité pour les habitants de Collonge-Bellerive

Mesdames et
Messieurs les députés,

La sécurité à Genève est un sujet préoccupant. En effet, les habitants de notre commune sont de plus en plus victimes de cambriolages (700 par mois selon la police genevoise), en plein jour comme de nuit. Le sujet prend une telle ampleur que beaucoup de propriétaires de villas ont été cambriolés déjà plusieurs fois (4 fois) !

- **Est-ce que nous voulons subir et accepter une telle situation ?**
- **Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?**
- **Que font les autorités politiques et la police pour nous défendre ?**

Il est choquant de constater que depuis plusieurs années la situation se dégrade de plus en plus dans notre Commune et dans le canton de Genève et que les actions pour protéger la population restent infructueuses.

Les habitants en ont assez de subir des cambriolages et de voir les voleurs impunis, et même relâchés quelques heures, voire quelques jours, après avoir commis des infractions.

Nous demandons de prendre des mesures fortes afin que ces vagues de cambriolages s'arrêtent. Ils causent des centaines de milliers de francs de dégâts à des particuliers et à notre économie et nuisent à notre image de Genève.

Prenons des mesures qui redonnent à Genève l'image qu'elle mérite.

N.B. 144 signatures
p.a. Madame Béatrice Urech
21a, chemin des Gotettes
1222 Vérenaz